

CANDIDATURE À LA FORMATION ANNUELLE DES MÉDECINS EN ARS



- Je m'inscris aux 2 modules (16 au 20 mai 2022)
- Je m'inscris au Module 1 - 16 et 19-20 mai 2022
(Éthique, secret médical et protection des données dans un monde interconnecté)
- Je m'inscris au module 2 - 17-18 mai 2022
(Gestion des risques et événements indésirables : une responsabilité partagée)

Nom : Nom de naissance :
Prénom : Date de naissance :
..... Lieu de naissance :
E-mail (obligatoire) :
Fonction :
Corps de rattachement et profession :
Direction/Service :

Formation suivie au titre du DPC (sous réserve de validation par l'ANDPC)
Informations à compléter : Si vous êtes inscrit au conseil de l'ordre, indiquez l'e-mail du conseil dont vous dépendez :

et votre numéro ADELI :
ou RPPS :

Nom de l'établissement :
Statut juridique de l'établissement : Public Privé
N° de SIRET : Code APE :
(obligatoire) (obligatoire)
Code service : N° d'engagement juridique :
Adresse professionnelle :
Code postal : Ville :
Téléphone :

Nom et prénom de votre responsable formation :
Adresse de votre responsable formation (si différente de l'employeur) :
Code postal : Ville :
E-mail (obligatoire) :

J'accepte d'être informé(e) par e-mail des formations EHESP

Fait le le le
Signature du candidat Visa de l'employeur Visa du responsable Formation

Pour vous inscrire, scanner ou photocopier ce bulletin, puis le remplir en lettres capitales et le retourner :

par e-mail : candidaturefc@ehesp.fr
ou par courrier postal à : EHESP - Service scolarité/formation continue
15 Av. du Professeur-Léon-Bernard
CS 74312 - 35043 RENNES Cedex

1 fiche par stage et par personne

L'EHESP est organisme de formation enregistré sous le n° 53 35 09162 35
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC n° 2371

Les personnes en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un accueil spécifique peuvent s'adresser par courriel à : referent-handicap@ehesp.fr

Modalités financières

Dans le cas d'un règlement par chèque, merci de libeller et d'adresser indépendamment votre chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'EHESP, accompagné de la copie de la convention de formation.

La signature de ce bulletin vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente accessibles sur notre site internet.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 et au RGPD 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à DDFC – École des hautes études en santé publique, 15 avenue du professeur Léon Bernard 35043 Rennes et/ou par mail à fc-communication@ehesp.fr

DURÉE

1,5 - 2 ou 3,5 jours selon formule choisie

TARIF

Formation prise en charge par le Ministère des Solidarités et de la Santé pour les personnels des ARS, des services centraux et déconcentrés

MODALITÉS D'INSCRIPTION

➡ Possibilité de s'inscrire à un seul module ou à la formation complète

Une confirmation d'inscription vous sera adressée au plus tard 3 semaines avant le début de la formation.

Conditions générales de vente disponibles sur notre site.

Ces formations sont soumises à l'ANDPC



Une question concernant votre inscription ?

Direction de la scolarité
candidaturefc@ehesp.fr
Tél. : 02.99.02.25.00

Ecole des hautes études en santé publique
15, avenue du Professeur-Léon-Bernard
CS 74312 - 35043 Rennes Cedex
Tél. + 33(0)2 99 02 22 00

formation-continue.ehesp.fr



Télécharger sur notre site
le bulletin d'inscription

DANS LA BARRE DE RECHERCHE
RECHERCHEZ
[FORMATION ANNUELLE DES MÉDECINS
EN ARS](#)

formation-continue.ehesp.fr



SESSION COURTE

FORMATION ANNUELLE DES MÉDECINS EN ARS

Les +

- Formation dédiée aux médecins en ARS

1,5 jour
2 jours
ou 3,5 jours

Rennes

16 au 20 mai 2022

FORMATION ANNUELLE DES MÉDECINS EN ARS



OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- A l'issue de la formation, les stagiaires seront dotés de compétences spécifiques leur permettant :
- d'assurer le respect du secret médical et le traitement des données à caractère personnel dans le cadre légal de référence, d'évaluer l'organisation de la gestion des données et participer à son amélioration, de savoir utiliser au quotidien les outils numériques de santé pour la gestion des données sensibles, de sécuriser son espace de travail
 - de participer activement aux commissions d'analyse des signaux déployées en ARS, d'évaluer et gérer le risque lors d'un EIGS et prendre les mesures adaptées, de promouvoir la culture du risque en lien avec les partenaires, de mobiliser les personnes compétentes



PUBLIC VISÉ

Médecins inspecteurs de santé publique et autres médecins de santé publique travaillant dans l'administration



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel :**
Cours magistraux
Ateliers de mise en situation
Etudes de cas
Utilisation de supports multimédias interactifs
- A distance (synchrone) :**
Visioconférence



ÉVALUATION

Auto-positionnement, évaluation des connaissances en début de formation
Evaluation des acquis en fin de formation



Responsable pédagogique

Christine ORTMANS
Responsable de la formation des MISp, EHESP



INTERVENANTS

Module Ethique :

Cédric Cartau
Gaëlle Costiou
Jean-Paul Craff
André Le Tutour
Philippe Marin
Myriam Pellissier-Friquet
Hubert Stephan

Module Gestion des risques :

Céline Breyse
Pascal Jarno
Sylvie Joannidis
Claire Morgand
Béatrice Sorrieul
David Veillard
Franck Gélébart

Retrouvez nos intervenants sur notre site
<https://formation-continue.ehesp.fr/formation/formation-annuelle-des-medecins-en-ars/>

PROGRAMME & MODULES

MODULE 1 - ÉTHIQUE, SECRET MÉDICAL ET PROTECTION DES DONNÉES DANS UN MONDE INTERCONNECTÉ

Objectifs de la formation

- Connaître les définitions juridiques du secret, (secret médical, secret partagé, secret professionnel) et du RGPD et assurer leur mise en œuvre
- Comprendre et savoir distinguer le secret médical, le secret partagé, le secret professionnel
- Connaître les règles de sécurisation des informations et des données de santé (réglementation), les notions de traitement des données à caractère personnel, les obligations du médecin responsable de traitement et les droits des patients en matière de consentement
- Reconsidérer l'intérêt de la protection des données personnelles sous l'angle de la responsabilité éthique du médecin de santé publique.
- Être en mesure de choisir et d'utiliser les outils numériques de santé en particulier les outils d'échange et de partage d'information

Contenu de formation

Jour 1 (Visioconférence)

SÉQUENCE 1 : LA LÉGISLATION

- 14h-15h30**
- Présentation RGPD et rôle de la CNIL
Philippe Marin
- 16h-17h30**
- Le cadre législatif sur le secret
Gaëlle Costiou

Jour 2 (en présentiel à l'EHESP)

9h-10h30

- **Présentation RGPD et rôle de la CNIL**
Philippe Marin
Evaluation des connaissances (wooclap)
Echanges des pratiques et discussions

11h-12h30

- **Le cadre législatif sur le secret**
Gaëlle Costiou
Echanges des pratiques et discussions

SÉQUENCE 2 : PRÉSENTATION DES OUTILS ET MISES EN SITUATION

14h-17h30

- **Atelier** : hygiène des outils numériques : notions de cyber sécurité
Cédric Cartau

Jour 3 (en présentiel à l'EHESP)

3 ateliers thématiques :

8h30-10h

- Les médecins garants de l'éthique professionnelle et la protection des données

10h30-12h

Au choix :

- Gestion et sécurisation des données : production et anonymisation des données sensibles, outils et méthodes de protection des données, la gestion des données et Covid19

André Le Tutour - Hubert Stephan

- Gestion et sécurisation des données : authentification, transmission et stockage des données médicales

Jean-Paul Craff

12h-12h30

- Evaluation des acquis et de la formation
- Clôture de la session
Christine Ortmans

MODULE 2- GESTION DES RISQUES ET ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Objectifs de la formation

- Connaître les différents types de signaux (déclaration d'évènements sanitaires indésirables, réclamations et signalements) et la réglementation correspondante
- Comprendre les circuits des signaux, de leur apparition à leur traitement
 - Identifier les systèmes de déclaration
 - Connaître les différents acteurs et systèmes d'information qui interviennent à chaque étape.
 - Connaître la gestion des signaux, en ES et EMS, au sein des ARS, SRA et des CD
- Connaître les modalités et outils d'analyse au sein des Structures Régionales d'Appui (SRA) aux établissements et les d'analyse

Contenu de formation

Jour 1

SÉQUENCE 1 - GESTION DES RISQUES : MÉTHODES ET SIGNAUX

13h45-14h

- Accueil
Stéphanie Chenel, Christine Ortmans

14h-15h30

- Le champ de la sécurité des soins : les méthodes de gestion a priori et a posteriori
Céline Breyse

16h-17h

- Les différents signaux provenant/impliquant

des établissements de santé et établissements médico-sociaux selon les textes, leur nature et leur origine

Célyne Breyse

17h-18h

- La méthode ALARM
Sylvie Joannidis

Jour 2

SÉQUENCE 2 - RÔLE DE L'ARS ET DES PARTENAIRES

9h-12h30

- Evaluation et mesures à prendre par l'ARS selon la gravité/reproductibilité de l'évènement

David Veillard, Pascal Jarno

14h-15h

- Restitution des ateliers
David Veillard, Pascal Jarno

15h30-17h30

- Présentation des missions des acteurs de la gestion du risque

David Veillard, Claire Morgand, Béatrice Sorrieul, Isabelle Gélébart

17h30-18h

- Evaluation des acquis et de la formation
- Clôture de la session

Christine Ortmans

1,5 jour : Rennes (EHESP) • 17 et 18 mai 2022

Tous les détails des programmes sur :
<https://formation-continue.ehesp.fr/formation/formation-annuelle-des-medecins-en-ars/>